

## Tenue à Bonn de la conférence sur les changements climatiques (COP 23)

C'est du 6 au 17 novembre 2017 que se déroulera à Bonn, en Allemagne, la conférence sur les changements climatiques (COP 23), sous la présidence de la République des Fidji. Le programme se concentre sur la mise en œuvre de l'accord de Paris. En prévision de cette COP 23, le Parlement européen a adressé des questions à la Commission européenne et au Conseil. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté une proposition de résolution sur la COP 23 qui doit être votée lors de la période de session d'octobre I.

### Contexte

La 23<sup>e</sup> Conférence des parties ([COP 23](#)) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sera axée sur la mise en œuvre de l'[accord de Paris](#) conclu en décembre 2015 et entré en vigueur en novembre 2016. Elle s'attachera à élaborer des orientations sur les modalités de mise en œuvre de l'accord de Paris dans un large éventail de domaines, notamment en ce qui concerne la transparence, l'adaptation, la réduction des émissions, l'octroi de ressources financières, le renforcement des capacités et les technologies. Il est également prévu de préparer le dialogue de facilitation, qui aura lieu en 2018, dans le but d'évaluer la suffisance des contributions déterminées au niveau national (plans d'action nationaux) et de relever le niveau des ambitions afin d'atteindre les objectifs de l'accord. Le [rapport 2016 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions](#) conclut que les contributions déterminées au niveau national soumises par les parties à l'accord de Paris manquent d'ambition par rapport à l'objectif qui est de maintenir le réchauffement de la planète en dessous du seuil convenu, compris entre 1,5 et 2 degrés. Le retrait annoncé des États-Unis, deuxième émetteur mondial de gaz à effet de serre, vient amplifier l'incertitude quant aux perspectives de réalisation des objectifs.

**Retrait des États-Unis de l'accord de Paris.** En août 2017, dans une [communication](#) adressée aux Nations unies, les États-Unis ont fait part de leur intention de se retirer au plus vite (novembre 2020) de l'accord de Paris. Toutefois, les États-Unis ne se retirent pas de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et n'excluent pas de s'engager à nouveau dans l'accord de Paris moyennant des conditions plus favorables aux États-Unis. Ils continueront de participer aux négociations internationales sur les changements climatiques, y compris à la COP 23.

### Rôle de l'Union européenne et du Parlement européen

L'Union européenne a joué un rôle clé dans l'adoption et la ratification de l'accord de Paris. Pour l'heure, elle réforme sa politique climatique et énergétique de manière à répondre à ses engagements internationaux en vertu de l'accord de Paris. Le Parlement européen a maintes fois demandé l'adoption d'une stratégie plus ambitieuse en matière de réduction des émissions et de financement de l'action climatique; tous les ans, une délégation parlementaire participe aux conférences des Nations unies sur les changements climatiques.

### Parlement européen

Deux questions orales avec débat sont programmées pour la période de session d'octobre I. Elles portent sur les mesures que prennent respectivement la Commission et le Conseil afin de s'assurer que la COP 23 progresse sur les modalités d'application clés de l'accord de Paris, clarifie et définit les modalités du dialogue de facilitation de 2018, et amplifie la mobilisation des fonds en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Le 7 septembre 2017, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité



alimentaire (ENVI) a adopté une proposition de résolution demandant de renforcer les mesures en faveur du climat dans le cadre de l'accord de Paris, de promouvoir un rôle de premier plan de l'Union pour défendre l'accord, de veiller à l'octroi effectif de ressources financières destinées aux mesures en faveur du climat et de protéger l'industrie européenne de toute concurrence déloyale de la part des régions moins engagées. Elle prie instamment la Commission d'élaborer une stratégie «zéro émission» d'ici le milieu du siècle pour l'Union européenne, qui devra être présentée en 2018. Lors de la période de session d'octobre I, le Parlement européen doit débattre de cette proposition avant de la mettre aux voix.

Questions orales: [B8-0329/2017](#) et [B8-0330/2017](#). Proposition de résolution: [2017/2620\(RSP\)](#). Commission compétente au fond: ENVI; Rapporteurs: Adina-Ioana Vălean (PPE, Roumanie), Peter Liese (PPE, Allemagne), Gilles Pargneaux (S&D, France), Gerben-Jan Gerbrandy (ALDE, Pays-Bas), Estefanía Torres Martínez (GUE/NGL, Espagne), Marco Affronte (Verts/ALE, Italie), Piernicola Pedicini (EFDD, Italie).